

**SECTEUR
U-42 À U-47
ET IN-41**

**DEMANDE DE
PIIA-01**



À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

Coût : Gratuit

Demande reçue le :

Numéro de matricule :

Cette demande affecte les dispositions réglementaires suivantes :

Règlement(s) et article(s) :

INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du (des) demandeur(s) :

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non

Si non, joindre procuration écrite du propriétaire

Adresse postale :

Numéro de téléphone (maison) :

(cellulaire) :

Adresse électronique :

Veillez noter que la demande de permis sera traitée lorsque l'ensemble des informations et documents exigés seront fournis

EMPLACEMENT DES TRAVAUX VISÉS

Adresse du projet :

Numéro de lot :

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Usage destiné : Résidentiel Commercial Autres :

1- La demande de PIIA est déposée conjointement à une demande de permis ou de certificat pour lequel les travaux ne sont pas commencés. Dans la négative, veuillez compléter une demande de permis. Oui Non

2- La demande de PIIA est déposée à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés. Oui Non

3- Avez-vous déjà fait une demande de PIIA à l'égard de cette propriété? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

4- Avez-vous fourni une esquisse architecturale des bâtiments? Oui Non

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e), _____ déclare que les renseignements fournis sont complets et véridiques et m'engage à me conformer aux règlements et lois en vigueur.

Signature

Date

La demande doit-être accompagnée des documents suivants :

- Procuration écrite si vous agissez à titre de demandeur au nom du propriétaire;
- Copie de l'acte notarié si vous êtes nouveau propriétaire;
- Fournir un plan de propriété ou un certificat de localisation;
- Des photos de l'immeuble et des lieux;
- Tout autre plan, devis ou étude technique;
- Le plan d'aménagement et d'implantation de la nouvelle construction;
- Une esquisse architecturale de tout bâtiment projeté en 3D et de plus d'un angle, si applicable.
- L'échantillon (physique ou visuel) des matériaux de revêtement extérieur utilisés, les principales caractéristiques ainsi que les couleurs;
- Un plan indiquant la position de tout arbre mature qui doit être abattu ainsi qu'un projet de remplacement.

Étapes pour votre demande de P.I.I.A. (réf. Règlement n° 384 sur les dérogations mineures)

- Une fois le dossier complété, le fonctionnaire désigné est chargé d'examiner la demande, de l'analyser en fonction de la réglementation municipale et de fournir les explications aux membres du comité consultatif en urbanisme (C.C.U.).
- Le CCU doit émettre un avis sous forme de recommandation au conseil municipal.
- Le conseil municipal accepte ou refuse la demande, et ce, par résolution.
- Cette résolution peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation. Après l'approbation du conseil municipal, un délai de vingt-quatre (24) mois est accordé pour réaliser les travaux, passer ce délai, une nouvelle demande devra être formulée.
- Le délai de traitement d'une demande peut varier dépendamment des dates fixées pour les réunions.

Transmettre votre demande dûment complétée, signée, incluant les documents exigés :

- en personne ou par la poste au 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec) J0T 1S0;
- par courriel urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819-681-3380 poste 5506. Veuillez consulter le site Internet de la Municipalité de La Minerve pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur au www.municipalite.laminerve.qc.ca.

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.